

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2020 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq janvier à 14 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Rance Environnement s'est tenue à Pleudihen-sur-Rance, commune où siège l'Association, à la salle des fêtes rue du Val d'Orient .

La séance est présidée par M. Jean-François MORDREL, président de l'Association.

M. Jean-Loup MARTIN, administrateur, est secrétaire de séance.

Les membres ont été convoqués par courrier simple et par e-mail.

La feuille de présence certifiée sincère et exacte permet de constater que l'assemblée est régulièrement réunie et peut valablement délibérer : 89 adhérents sont présents et 178 sont représentés, soit un total de 267 membres présents ou représentés (pouvoirs).

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour suivant :

- Accueil
- Rapport d'activités en 2019 : rapport moral et financier
- Résolutions :
  - Quitus de gestion aux administrateurs ;
  - Élections au Conseil d'Administration ;
  - Dématérialisation des procédures ;
  - Engagement d'une action juridique.
- Orientations des actions de l'Association pour 2020

Un diaporama permet de présenter les différents rapports à l'assemblée.

### **Accueil.**

Le Président présente les excuses des personnalités invitées par l'Association, retenues par d'autres engagements : M. le sénateur Michel VASPART, MM. les députés Gilles LURTON et Hervé BERVILLE.

Il salue la présence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de Pleudihen-sur-Rance.

Il remercie les administrateurs et les membres actifs qui se sont mobilisés dès mars 2019 afin d'assurer la continuité des actions de l'Association, agréée "protection de l'environnement", compétente sur l'ensemble du bassin versant de la Rance fluviale et maritime.



## Rapport d'activités en 2019 : rapport moral et financier.

- Actions diverses :

En 2019, l'Association a participé à plusieurs enquêtes publiques relatives au respect de la loi sur l'eau, au Comité de Pilotage (COPIL) Natura 2000, au COPIL pour un nouveau référentiel des marées en Rance, avec EdF et Parmenion, au suivi des tests de niveaux très hauts et très bas en septembre, à la CDPENAF des Côtes d'Armor, avec Eau et Rivières de Bretagne (ERB).

L'Association est membre du Conseil d'Administration de COEUR Émeraude, en charge du projet de Parc Naturel Régional "Rance Côte d'Émeraude", et a participé, à ce titre, à ses travaux.

L'Association a adhéré au mouvement "*Nous voulons des coquelicots*", contre l'usage incontrôlé et abusif des pesticides.

- Actions d'information et de communication :

Reprise de la rédaction et de la diffusion gratuite du "*Fil de la Rance*" : information périodique sur les activités de l'Association.

Refonte intégrale du site internet : modernisation, actualisation, liens avec les partenaires.

Publication régulière de la page Facebook (2750 abonnés) et de la lettre d'information par internet.

Relations avec la presse régionale et nationale ("*Le Monde*" août 2019, M6, TF1,...).

Exposé à 14 étudiants et 2 professeures (Master 2 Géographie) de l'Université de Tours.

Rencontres avec le public : tenue du stand "Rance Environnement" à l'occasion des fêtes estivales dans de nombreuses communes des bords de Rance.

- Action spécifique : la gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance :

Le Président rappelle à l'assemblée le contexte de cette action, les raisons de son importance cruciale, les conditions d'intervention de l'association et le bilan qui en est tiré.

L'État a décidé de mettre en œuvre un "*Plan de gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance*" défini dans un rapport interministériel (Transition écologique et solidaire et Économie) produit par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et le Conseil Général de l'Économie (CGE) daté de mai 2017.

L'Association a pris acte de ce programme et a accepté de participer à sa mise en œuvre :

- En tant que membre du COPIL co-présidé par la Préfecture de Région et le Conseil Régional de Bretagne ;

- En tant que membre du Comité de suivi de la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), confiée par l'EPTB Rance Frémur Baie de Beausseis, Maître d'Ouvrage du Plan à deux bureaux d'études techniques spécialisés ;

- En tant que membre de sous-commission "sédiments", de la Commission Locale de l'Eau (CLE), chargée du suivi et de la coordination de la mise en œuvre du programme.

Le Président expose à l'Assemblée les raisons qui amènent aujourd'hui à tirer un bilan très négatif de cette participation :



- Les études bathymétriques réalisées dans le cadre de la mission d'AMO démontrent que le rythme de l'envasement de l'estuaire est de l'ordre de 200 à 300 000 m<sup>3</sup>/an, et non pas de 50 000 m<sup>3</sup>/an, chiffre retenu dans le rapport CGEDD-CGE ;
- Le plan quinquennal expérimental prévu pour la période 2018-2023, n'a pas débuté ;
- Aucune des observations formulées par l'association dans le cadre de la concertation organisée n'a été retenue.

- Le référentiel des niveaux en Rance :

Le Président passe la parole à M.Marc WIEDENHOFF, administrateur, qui décrit le processus d'élaboration d'un référentiel des niveaux en Rance, autrement dit, d'un annuaire des marées, qui sont, en l'occurrence, déterminées par EdF.

Cette démarche, engagée début 2016 par l'État, Natura 2000 et EdF, a pour but de répondre aux attentes du territoire, c'est à dire, principalement, de ses habitants, aux exigences du DOCOB Natura 2000, et à l'optimisation de la production d'énergie électrique, en envisageant des niveaux > 12,00 mètres.

Des tests menés en mars et juin 2017, puis en septembre et octobre 2019, doivent permettre une prise de décision, à laquelle l'Association sera associée, en ce début 2020.

Un historique de la construction du barrage et une description de son fonctionnement sont développés, afin de situer le contexte de cette démarche.

- Adhésions :

L'Association compte 552 adhérents à la date de la présente assemblée.

- Rapport financier :

Lecture est donnée par le Président du rapport financier qui fait apparaître des recettes de 6.334,93 € et des dépenses à hauteur de 4.619,64 €.

Il en résulte un solde positif de 1.715,29 € pour l'exercice 2019.

Compte-tenu de ses avoirs en banque, l'Association dispose d'une trésorerie positive de 7.280,29 €.

## **La parole est laissée aux membres.**

D'une façon générale, les questions posées concernent le retard constaté pour la mise en œuvre du plan de désenvasement.

Monsieur le Maire de Pleudihen insiste notamment sur les nuisances considérables subies par les plages de sa ville, notamment à la Ville Ger.

Il rappelle les démarches auprès du Commissaire à l'Énergie de la Commission Européenne entreprises à l'initiative de M.Alain CADEC, Député européen, par M. le Sénateur Michel VASPART et MM. les Députés Gilles LURTON et Hervé BERVILLE, dans le but que l'électricité produite par l'Usine Marémotrice de la Rance soit classifiée "verte" avec un coût de rachat supérieur au prix actuel.

La marge ainsi dégagée pourrait participer au financement de la gestion pérenne des sédiments.



La Commission Européenne ne serait pas opposée à la signature d'un avenant au traité de concession dans ce sens.

Il précise que les parlementaires poursuivent leurs actions dans ce sens, tant auprès de la Commission Européenne, que du Gouvernement français.

**Mise aux voix des propositions suivantes, conformément à l'ordre du jour.**

**Première résolution : quitus de gestion aux administrateurs pour l'exercice 2019.**

Le rapport moral et financier relatif à l'activité de l'Association, mis aux voix, est approuvé et cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution : élections au Conseil d'Administration.**

Pour rappel, le Conseil d'Administration était composé en 2019 par :

M. Daniel AILLET  
M. Michel DARDY  
Mme Danièle DARDY  
M. Luc DELAHAIE  
Mme Sophie DUQUENNE-PAYNE  
M. Guillaume JALLOT  
M. Patrick JAMIN  
M. Godefroy JORDAN  
M. Jean-Loup MARTIN  
M. Jean-François MORDREL  
Mme Évelyne PICAUD  
M. Marc WIEDENHOFF

M. Michel DARDY et Mme Danièle DARDY ont démissionné en cours de mandat.  
M. Godefroy JORDAN, dont le mandat est arrivé à terme, ne souhaite pas le renouveler.

Les candidatures aux postes d'administrateurs pour l'année 2020 sont les suivantes :

M. Daniel AILLET  
M. Luc DELAHAIE  
Mme Sophie DUQUENNE-PAYNE  
M. Guillaume JALLOT  
M. Patrick JAMIN  
M. Jean-Loup MARTIN  
M. Jean-François MORDREL  
Mme Évelyne PICAUD  
M. Marc WIEDENHOFF

Cette proposition de composition du Conseil d'Administration, mise aux voix, est approuvée et la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution : dématérialisation des procédures (ou télé-procédures).**

Il est proposé que, pour tout adhérent qui communiquera à l'Association son adresse électronique (internet), et qui ne manifesterà pas son opposition, les échanges avec l'Association se feront de préférence par voie électronique, dans un souci d'efficacité et d'économie.



l'Association se feront de préférence par voie électronique, dans un soucis d'efficacité et d'économie.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième résolution : proposition d'action juridique à engager en 2020.**

Compte-tenu des retards constatés dans l'application du Plan de gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance ;

Compte-tenu de l'aggravation du phénomène, qui tend, à terme, à faire disparaître le caractère maritime de l'estuaire, contrairement aux souhaits exprimés par la population ;

Compte-tenu du rôle emblématique et central de l'estuaire pour la réussite du projet de Parc Naturel Régional "Vallée de la Rance Côte d'Émeraude" ;

Il est proposé aux adhérents de soutenir une action juridique, visant à obtenir le respect, par les parties en cause, des droits et des obligations découlant :

- du Cahier des Charges annexé au décret du 9 mars 1957 (dit "Traité de concession) ;
- des lois et règlements à portées environnementales, liés au classement Natura 2000 ;
- des engagements pris par l'État tels qu'ils sont exposés dans le rapport interministériel de mai 2017.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**Orientations des actions de l'Association pour 2020.**

Les études, réflexions et travaux nécessaires à l'engagement des procédures induites par le vote de la quatrième résolution, constitueront, en 2020, l'axe principal des actions de l'Association.

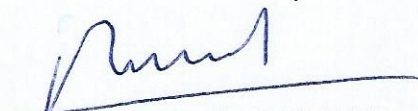
Ces actions seront accompagnées et soutenues par un renforcement de ses efforts de communication en vue de l'information directe des populations riveraines de l'estuaire et à destination de la presse, régionale et nationale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 16 heures 30.

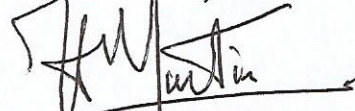
Cette Assemblée est suivie d'une conférence-débat animée par Monsieur Henri THEBAULT, Président de la Commission Estuaire Rance, intitulée "*Sauvons la Rance..., mais comment ?*".

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

**Le Président,**

  
Jean-François MORDREL

**Le Secrétaire,**

  
Jean-Coup MARTIN